

Seance du Conseil Municipal du quinze  
Mars mil neuf cent soixante

Le quinze mars mil neuf cent soixante à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meunecy, régulièrement convoqué s'est réuni en séance extraordinaire sous la Présidence de son Maire.

Etaient présents : Mme Judith Maire, Deveux adjoint, Charieras, Gilles, Violette, Legrand, Boumant, Truffaut, Parant, Robert, Bourrier, Loizillon, Nice, Roalier.

Absents excusés : Mme Girost, Baulieu, Cessire.

Secrétaire : M. Violette

Le Président ouvre la séance et entame l'Assemblée des difficultés qui ont surgi au sujet de l'acquisition du terrain de Monsieur Fouchy, formant partiellement le lotissement du chemin dit de l'Ormeteau. Monsieur Gilles évoque ses rapports avec le propriétaire et informe que Monsieur Fouchy consentirait à céder sa parcelle entre 700 et 800 francs le m<sup>2</sup>. L'Administration des Domaines qui avait accepté le prix de 350 francs en 1957 n'acceptera sans doute pas cette augmentation, aussi le Conseil Municipal charge son Maire de faire une démarche auprès de Monsieur Fouchy pour lui demander de reviser son exigence afin de pouvoir traiter amiablement; s'il en était autrement une procédure d'expropriation pourrait être engagée. Mme Legrand et Bourrier accompagneront le Maire, l'entrevue ayant été fixée à Samedi 19 mars.

Le Président donne lecture d'une lettre de Maitre Bros, notaire à Corbeil de Monsieur Darblay qui énumère les conditions de vente de la parcelle 99 sis dans le lieu dit "les hautes clairières" et destinée à la construction des immeubles "H.L.M".

Il lit aussi une circulaire préfectorale demandant aux Communes non comprises dans un plan général d'Assainissement volontant doter certaines de leurs voies d'un réseau d'égouts, de faire connaître et chiffrer approximativement leur projet avant le 1<sup>er</sup> Avril. Les travaux seront subventionnés à 50% de leur montant.

Le Conseil Municipal délibère et décide de présenter le projet suivant :

extension de l'assainissement du lotissement du Chemin dit de l'Ormeau par un collecteur desservant la rue de Bel Air et la rue du Général Leclerc jusqu'à la fosse de déversement de la rue Banville.

Il informe le Conseil Municipal qu'un projet intercommunal de ramassage d'élèves par car pour le Lycée et les cours complémentaires de Corbeil est à l'étude. Le ramassage bénéficierait de subvention importante, faciliterait les communications avec les établissements d'enseignement et alégerait les charges des familles. Le Maire demandera qu'on lui fournit des renseignements plus détaillés et saisira à nouveau le Conseil Municipal de cette importante question.

Il demande à l'Assemblée de se prononcer sur le programme des travaux de voirie à effectuer en 1960, chiffré par Monsieur l'Ingénieur Vicinal. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte ce programme qui prévoit le goudronnage de certaines voies - la réfection du clos Renault jusqu'à l'usine Tronflet et l'aménagement en "parking" de la place de la Croix Boissée.

Des dégradations ayant été commises au Stade, une surveillance sera faite et de sévères sanctions seront prononcées contre les auteurs de ces actes de malveillance.

Monsieur Truffaut fait remarquer qu'un poteau de stationnement interdit devrait être placé rue de Bel Air en face de la rue d'Ormeau, les automobiles venant de cette dernière voie n'étant pas avertis du sens du stationnement autorisé.

Il est également signalé que le trottoir de la route 191 sous lequel la canalisation d'eau alimentant le lotissement de l'Aviation Civile a été établie, n'a pas encore été réparé, le Maire demandera à la Société Lyonnaise des Eaux de faire le nécessaire dans le plus bref délai.

Sur une observation au sujet de l'enlèvement des ordures ménagères, le Conseil Municipal reconnaît que ce travail spécial, exécuté par les cantonniers doit être rémunéré davantage, décide d'appliquer la prime de salaire qui est très modeste (7 francs de l'heure) à l'horaire complet de leurs services.

Il est également décidé de faire nettoyer et repeindre le camion communal. Le Maire verra le conducteur Kuntz.

La séance est ensuite levée à 20 heures 30.

~~Haut~~ ~~M. Régnard~~  
~~Isabell~~ ~~comme~~ ~~le Pouj~~  
~~Bouy~~  
Joss. T. RSW

## Séance du Conseil Municipal du 26 mars 1960

Le vingt six mars mil neuf cent soixante à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mennecy, régulièrement convoqué, s'est assemblé, à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de son Maire.

Etaient présents: M. M. Judith Marie, Deneux adjoint, Gerost, Baulieu, Cholette, Legrand, Cuvant, Gruffant, Parant, Robert, Bourcier, Loigillon, Nice, Rabier, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: M. M. Heissiere, Gilles, Chariéras qui a donné pouvoir à M. Legrand.

Secrétaire de séance: M. Violette

Le Président ouvre la séance et informe l'assemblée de la démarche qu'il a faite le 19 mars en compagnie de M. M. Legrand et Bourcier, auprès de M. Touchy, en vue d'arriver à un accord pour la cession au meilleur prix de la parcelle 868 bordant le chemin dit de l'Ormetteau, terrain destiné à la construction de pavillons.

Après un examen de la valeur actuelle des sols de notre localité Monsieur Touchy a accepté de vendre cette parcelle à 6 nouveaux francs le mètre carré. En conséquence et compte tenu d'obtenir l'accord des héritiers Broquet pour la cession des parcelles 869 et 870, formant le fond du lotissement, le président indique que le prix de revient des terrains mis à la disposition des candidats à l'acquisition à la propriété s'élèvera à 1800 francs ou 13 nouveaux francs.

Il est décidé de réunir les acheteurs inscrits des 10 lots samedi 2 avril à 18 heures 30 en Mairie.

Le Maire informe ensuite le Conseil Municipal de la constitution du Syndicat Intercommunal pour la construction d'H. S. A. dans la région de Mennecy, le Président en est M. Loigillon et le secrétaire M. Robert.